



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-treizième session

Rome, 12-13 septembre 2001

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS
2001-2002

1. À la deuxième session du Conseil d'administration, il a été décidé que des renseignements sur les activités prévues au titre des projets seraient communiqués régulièrement au Conseil afin que ses membres soient tenus constamment informés de l'évolution de la situation concernant la réserve de projets du FIDA et puissent, s'ils le souhaitent, émettre des observations sur les activités prévues à un stade approprié du cycle des projets. Depuis, des renseignements de cette nature ont été régulièrement fournis au Conseil à chacune de ses sessions, sous la forme d'annexes aux documents soumis au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. Lors d'une session antérieure du Conseil d'administration, certains de ses membres ont demandé que des précisions complémentaires leur soient fournies sur la nature et le but de ces annexes. Les explications demandées ont été données à la huitième session et sont reprises ci-dessous pour la commodité du Conseil. Les informations figurant à l'annexe E ont été demandées par le Conseil d'administration à sa trente-cinquième session.

a) Annexe A

L'annexe A a pour but de présenter au Conseil d'administration un résumé des informations disponibles sur les projets dont l'élaboration a atteint un stade avancé et qui sont par conséquent susceptibles d'être soumis au Conseil à l'une de ses sessions suivantes. Comme les observations des membres du Conseil sur les descriptions succinctes des projets figurant à l'annexe A sont recueillies lors de la session où les documents en question sont examinés, ces descriptions succinctes ne sont pas reproduites à nouveau dans l'annexe A des documents qui sont soumis au Conseil à ses sessions ultérieures.

b) Annexe B

L'annexe B a pour objet de fournir une liste complète des projets compris dans la réserve et qui ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'examen technique afin de s'assurer qu'ils répondent aux conditions requises pour bénéficier du soutien du FIDA. Cette annexe comprend donc les projets qui ont été uniquement identifiés, ceux dont l'élaboration a atteint un stade avancé (et qui par conséquent figurent eux aussi dans l'annexe A au document ou à un document précédent) et les projets qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours de la même session. L'annexe B fournit donc une liste qui permet de retrouver facilement tous les projets se trouvant dans la réserve. De plus, on y trouvera des informations sur les Exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) déjà examinés par le Comité chargé des stratégies opérationnelles (CSO) et ceux qui sont prévus pour 2001. Les membres du Conseil d'administration pourront ainsi se pencher sur les questions relatives à la sélection et à l'examen des COSOP.

c) Annexe C

L'annexe C a pour but de récapituler sous forme de tableaux les montants prévus pour des activités financées par le Fonds d'élaboration des projets dans le cadre du programme de dons d'assistance technique, tels qu'approuvés par le Conseil des gouverneurs dans le programme de travail et budget du FIDA.

d) Annexe D

L'annexe D a pour but de fournir une description succincte des dons d'assistance technique accordés au titre du mécanisme spécial d'intervention (MSI) et qui ont été approuvés par le Président en vertu des pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués¹.

e) Annexe E

L'annexe E fournit, pour observations éventuelles de la part du Conseil d'administration, un résumé des renseignements disponibles sur les propositions de dons d'assistance technique en matière de recherche agricole et de formation dont la conception a atteint un stade avancé et qui ont donc de fortes chances d'être présentés au Conseil lors de l'une de ses prochaines sessions.

3. Les informations contenues dans les annexes A, B et E ne donnent qu'une indication de l'évolution des activités du Fonds à divers stades du cycle du projet. Certains des projets ou dons mentionnés ne verront peut-être jamais le jour alors que d'autres, qui ne figurent pas encore sur la liste, pourront y être inscrits plus tard. Il faut souligner également que le fait d'inclure dans ces annexes un ou plusieurs projets ou dons intéressants tel ou tel pays n'implique ni un jugement définitif sur leur pertinence, ni une prise de position quant au montant de l'aide dont ce pays peut bénéficier, ni une indication du nombre de projets à financer.

4. Les explications ci-dessus valent aussi bien pour les documents précédents que pour les annexes jointes au présent document.

¹ Des précisions sur tout don d'assistance technique approuvé par le Président depuis la dernière session du Conseil seront données à la présente session.

Région: Afrique occidentale et centrale (Afrique I)	Pays: Bénin
Nom du programme: Programme de développement participatif de la pêche artisanale	PNB par habitant ² : 380
Coût du programme (en millions de USD): 17,2	Population (en millions d'habitants) ² : 6
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ³ : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: pourparlers en cours avec la Banque africaine de développement (BAfD)
État d'avancement: formulation terminée	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et éventuellement BAfD

Objectifs du programme

La pêche joue un rôle important dans l'économie nationale, assurant près du tiers de la consommation nationale de protéines animales. Les principales entraves à la pêche artisanale, tant en mer que dans les eaux intérieures, sont liées à l'intense compétition dont les rares ressources sont l'enjeu, source de conflits localisés et de surexploitation. Les dommages causés à l'environnement et à la biodiversité vont croissant puisque les pêcheurs ont recours à des pratiques de pêche non viables pour tenter de maintenir leur niveau de revenus. Les populations des zones de pêche sont les plus pauvres du pays et leurs besoins en développement ne sont pris en compte que de façon très fragmentaire. L'objectif global du programme sera donc d'améliorer les conditions de vie des populations côtières en réduisant la pauvreté des ménages qui s'occupent actuellement de produire, transformer et commercialiser le poisson. Plus précisément, le programme : i) encouragera la reconstitution des ressources naturelles des zones de pêche du Bénin et leur exploitation selon des méthodes plus respectueuses de l'environnement, ii) rationalisera la production, la transformation et la commercialisation du poisson en réduisant le nombre d'opérateurs et en encourageant d'autres à entreprendre d'autres activités économiques avec l'assistance du programme, et iii) appuiera l'élaboration participative d'un plan de gestion durable des zones de pêche du pays.

Bénéficiaires du programme

Le programme englobera six régions au nord et au sud du Bénin (Atakora, Atlantique, Borgou, Mono, Ouémé et Zou). Ses principaux bénéficiaires seront les pêcheurs les plus pauvres et les femmes, ceux qui transforment le poisson et les négociants de poisson, dont la plupart travaillent dans le sud. On estime que 80 000 producteurs du sous-secteur de la pêche, dont le tiers environ sont des femmes, bénéficieront directement d'au moins l'une des composantes liées à la production. Les avantages indirects devraient atteindre toute la population des communautés ciblées et des villages voisins grâce à la restauration du milieu physique, devenu ainsi plus productif, à un meilleur accès aux infrastructures sociales et à l'accroissement de leurs moyens d'action par la participation à la prise de décisions et à une meilleure gestion des ressources naturelles. Les femmes bénéficieront directement des améliorations apportées à leurs activités fondées sur la pêche et spécialement de l'introduction de nouvelles activités économiques.

² Données relatives à 1999. PNB en dollars des États-Unis.

³ Il s'agit de l'organisme de financement externe qui, à la demande du gouvernement, prend la tête de la conception du projet, de l'évaluation prospective préliminaire et de la mobilisation des ressources extérieures.

Composantes du programme

a) Appui aux organisations à assise communautaire (OAC)

Le programme s'efforcera de créer un cadre solide pour assurer la réalisation réussie et durable des activités tendant à garantir aux communautés pauvres vivant de la pêche un développement économique et social respectueux de l'environnement. Il soutiendra le renforcement des capacités de la communauté dans une large gamme de compétences (technique, organisation, exploitation, gestion et négociation). Pour encourager les communautés à entreprendre le travail complexe et délicat de réglementation de l'usage de leurs ressources naturelles, le programme englobera un fonds de développement communautaire pour financer la construction d'infrastructures productives et sociales, la réfection des pistes rurales et des ouvrages de franchissement ; l'amélioration des installations de transformation et de commercialisation du poisson; les équipements de santé et d'éducation; l'approvisionnement en eau des villages; et l'assainissement.

b) Soutien à la production de la pêche et à d'autres sources de revenus

Le programme soutiendra : i) la promotion de méthodes plus respectueuses de l'environnement pour la pêche comme pour la transformation et la commercialisation du poisson, ii) l'introduction de la pisciculture et d'autres activités économiques indépendantes de la pêche comme l'élevage d'animaux de basse-cour et de petits ruminants, l'horticulture et l'artisanat. Il encouragera et soutiendra les pêcheurs et les femmes désireux d'entreprendre d'autres activités économiques en leur apportant une formation technique et gestionnaire, et le microcrédit que fournissent les systèmes financiers décentralisés (SFD) existants. En outre, il soutiendra les SFD par la formation et des ressources financières supplémentaires (les SFD apporteront de leur côté le tiers des ressources financières).

c) Reconstitution, mise en valeur et gestion améliorée des ressources fondées sur l'eau

Le programme comprendra un large éventail de mesures, notamment la plantation d'arbres sur les berges et bassins versants, la construction de certains ouvrages de lutte contre l'érosion, la mise en place et l'amélioration de la gestion des ressources des eaux intérieures et des zones avoisinantes, et la formulation d'un plan d'exploitation durable des peuplements de poissons dans les eaux territoriales. Pour y associer le plus possible les communautés, on adoptera une approche participative. Pour les ressources de la pêche en mer (artisanale et industrielle), le programme soutiendra : i) la révision et l'application de la réglementation existante en matière de limites de prise, de taille maximale, d'équipement légal et de saison de pêche, et ii) l'établissement d'un système plus efficace pour la surveillance et la commercialisation des prises.

d) Renforcement du soutien institutionnel

Le programme appuiera: i) le Département des pêches et les centres d'action régionaux pour le développement rural (CARDER) afin de répondre aux besoins de développement à long terme des zones de pêche, ii) la consolidation du système de collecte/d'analyse des données statistiques, spécialement pour la pêche de capture (les communautés elles-mêmes se chargeront de la collecte de données sur les ressources gérées par la communauté, avec les conseils et une aide appropriée du département), iii) la recherche-développement, y compris la restauration des fermes piscicoles existantes, les installations de séchage du poisson et les fournisseurs de nourriture pour poisson, et iv) l'établissement d'une unité de gestion du programme dotée d'un effectif réduit mais très qualifié au niveau national et de deux unités régionales de coordination.

Exécution du programme

La responsabilité générale de l'exécution de ce programme septennal sera confiée au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Un comité directeur national assurera l'orientation et la supervision générales et sera aussi chargé de faciliter la coordination avec d'autres institutions et projets. Les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres prestataires de services privés seront chargés par contrat de réaliser des activités du programme. Celui-ci insistera fortement pour que les communautés rurales, les associations d'usagers, les bénéficiaires et les organisations faîtières soient associées à son exécution.

Caractéristiques importantes

Le programme sera le premier à appliquer à grande échelle en Afrique occidentale la formule des moyens de subsistance durables qui avait été adoptée à l'essai dans le cadre du projet du Département du développement international (DfID) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cette formule est un instrument d'analyse structurée et centrée sur la population de tous les facteurs qui interviennent dans les moyens de subsistance des pauvres. Il aura pour autre caractéristique importante de contribuer à coordonner et harmoniser les efforts de développement du sous-secteur de la pêche artisanale par la création d'un forum permanent pour tous ceux qui s'occupent de la pêche. Le programme veillera tout particulièrement à associer les femmes à ses activités et comme les femmes jouent aussi un rôle crucial dans la pêche, il soutiendra les mécanismes qui encouragent leur participation active à la planification, la réalisation et le suivi/évaluation (S&E), notamment la prise de décisions concernant la gestion des ressources naturelles locales.

Principales questions

Lors de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront traitées : i) problèmes de mise en œuvre, y compris la sélection et l'ordre de priorité des activités prévues, après évaluation des capacités actuelles et futures des partenaires dans l'exécution ; ii) articulation du processus présidant à l'établissement des plans d'action villageois ; iii) renforcement des aspects du programme concernant le développement communautaire et la sécurité alimentaire des ménages et amélioration de ses stratégies de participation et d'appui aux communautés ; iv) étude des meilleurs moyens d'apporter des services financiers aux communautés de pêcheurs, y compris les aspects institutionnels de leur apport ; v) réévaluation des besoins en crédit à moyen terme des bénéficiaires ; vi) conception de la phase pilote du programme en tant que phase d'action-recherche, et vii) définition de mécanismes de collaboration avec d'autres programmes en cours.

Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a financé sept projets (cinq dus à son initiative et deux en cofinancement) pour un total de 57,95 millions de DTS. Parmi eux, deux sont en cours de réalisation et un troisième, le programme de développement de la culture des racines et des tubercules, devrait prendre effet à la fin de juillet 2001.

Région: Afrique occidentale et centrale (Afrique I)	Pays: Ghana
Nom du programme: Programme de réduction de la pauvreté dans la région septentrionale	PNB par habitant ² 400
Coût du programme (en millions de USD): 27,95 (pour la première phase)	Population (en millions d'habitants) ² 19
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ³ FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: à déterminer
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institutions chargées de l'évaluation prospective et administrateurs du prêt: FIDA et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Objectifs du programme

Bien qu'ayant connu une période de croissance économique dans les années 90, le Ghana souffre encore d'une pauvreté généralisée. Les pauvres représentent environ 42% de la population et 80% d'entre eux vivent en milieu rural. La pauvreté est plus prononcée et plus fréquente dans le nord du Ghana et a augmenté dans les années 90. Les femmes forment 70% des pauvres et les ménages dirigés par une femme, soit le tiers des ménages, sont particulièrement vulnérables. Dans ces conditions, le but général du programme proposé est d'améliorer les revenus et les conditions de vie de la population rurale, spécialement les pauvres, par l'apport de ressources supplémentaires et l'amélioration de leurs capacités de gestion. L'objectif particulier du programme sera de doter les pauvres d'un capital social et humain en renforçant les institutions décentralisées du gouvernement local et les organisations de la société civile (OSC) pour qu'elles puissent mieux répondre aux besoins des couches les plus pauvres de la population rurale. A cette fin, le programme s'efforcera: i) de renforcer les capacités des parties prenantes; ii) d'améliorer l'accès de la population rurale, spécialement des femmes, aux ressources et services; et iii) d'introduire les changements opérationnels et les réformes nécessaires pour renforcer l'efficacité et la durabilité des institutions et organes communautaires dans la région septentrionale.

Bénéficiaires du programme

Le programme englobera les 13 districts de la région septentrionale. Environ 75% (soit 1,4 million) de la population de cette région vit en milieu rural et 70% de la population rurale est pauvre. Une grande partie des ménages souffre d'insécurité alimentaire. Le programme ciblera les communautés et conseils régionaux (CR) les plus désavantagés en se concentrant sur les besoins des catégories les plus vulnérables.

Composantes du programme

a) Renforcement des capacités

Par cette composante, le programme: i) apportera un soutien aux ONG afin qu'elles puissent mobiliser, animer et former les membres de la communauté et aussi lancer et appuyer le processus de planification participative et impulsé par la communauté du développement au niveau du village et au niveau des conseils régionaux; ii) appuiera le travail en réseau au niveau régional pour coordonner les nombreux particuliers et le large éventail d'organismes publics et d'ONG qui participeront probablement aux activités du programme; iii) formera les formateurs; iv) organisera des stages de formation pour le personnel du programme, les dirigeants de la communauté et les bénéficiaires, et v) organisera des voyages d'étude pour les bénéficiaires.

b) Fonds de lutte contre la pauvreté rurale

Le programme appuiera les propositions inscrites dans les plans d'action des conseils régionaux approuvés par les assemblées de district et définis par les communautés ou des particuliers. Le fonds de lutte contre la pauvreté rurale sera créé pour financer: i) les activités de culture et d'élevage; ii) les infrastructures et services sociaux (éducation, santé et nutrition); iii) l'eau et l'assainissement; iv) les transports ruraux, et v) les activités rémunératrices extra-agricoles par l'apport de dons de contrepartie.

c) Appui du programme à la gestion

Le programme financera l'appui requis à la gestion, comprenant les coûts d'une unité d'appui au programme (UAP) au niveau régional et le renforcement des assemblées de district au niveau du district. Il fournira aussi des fonds pour une formation spécifique, l'AT et les services de consultants de courte durée.

Exécution du programme

Le programme a été conçu conjointement par le FIDA et le Centre d'investissement de la FAO. Des entretiens approfondis ont eu lieu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur le terrain. Le programme reposera sur une approche souple et de longue durée du développement de la région, s'étendant sur 12 à 15 ans, avec une première phase de six ans. Le Ministère du gouvernement local et du développement rural aura la responsabilité d'ensemble du programme. Le Ministre sera responsable de l'orientation des politiques et s'entendra avec le Ministre des finances pour l'apport en temps voulu de fonds de contrepartie suffisants au niveau régional. L'UAP, dirigée par un coordonnateur du programme, sera chargée de l'exécution générale du programme. Le S&E sera confié à une unité régionale de coordination de la planification. La gestion courante sera déléguée et décentralisée au niveau du district et intégrée à la structure existante des assemblées de district. Sous la supervision d'un directeur de la coordination au niveau du district, l'unité de coordination de la planification pour le district gèrera les activités du programme.

Caractéristiques importantes

Le programme: i) établira des mécanismes décentralisés de dévolution des pouvoirs à l'aide de passerelles entre la politique de décentralisation du gouvernement et le niveau local; ii) choisira et définira les programmes prioritaires avec la participation continue des membres de la communauté au processus de planification afin que les activités de chaque année correspondent à leurs initiatives et à leurs besoins; iii) améliorera l'efficacité du financement des donateurs par une meilleure coordination des activités de développement dans les districts et iv) réalisera toutes les activités de développement avec la participation de la communauté. Les districts et les conseils régionaux/d'agglomérations seront non seulement entièrement intégrés au programme, mais seront les organes d'exécution de toutes les activités du programme et seront chargés de la planification, de budgets discrétionnaires, de la sous-traitance des activités et de leur suivi.

Principales questions

Lors de l'évaluation prospective, les questions ci-après seront traitées: i) définition précise du profil du groupe cible; ii) perfectionnement de la stratégie du programme pour remédier aux déséquilibres entre hommes et femmes; iii) définition des modalités de collaboration avec l'ACDI et l'UNICEF, qui financent déjà l'une le programme de sécurité alimentaire et l'autre le projet de développement rural à assise communautaire dans quatre districts de la région septentrionale, en



cours, ainsi que le programme d'infrastructures villageoises cofinancé par le FIDA; iv) étude des liens éventuels entre le programme et d'autres partenaires de développement comme le Programme alimentaire mondial (PAM) et le programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO; v) finalisation des arrangements de cofinancement et vi) meilleure illustration des enseignements tirés de l'expérience passée, spécialement pour les questions de politique générale.

Opérations antérieures du FIDA

A ce jour, dix projets (huit dus à l'initiative du FIDA et deux cofinancés) ont été approuvés pour un total de 83,85 millions de DTS. Parmi eux, deux ont été financés exclusivement au titre du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification et deux ont été financés conjointement avec le Programme ordinaire. Cinq projets sont en cours d'exécution et le projet de services financiers ruraux (prêt n° 532-GH) doit prendre effet à la fin de septembre 2001.

Région: Afrique orientale et australe (Afrique II)	Pays: Éthiopie
Nom du programme: Programme d'intermédiation financière rurale	PNB par habitant²: 100
Coût du programme (en millions de USD): à déterminer	Population (en millions d'habitants)²: 63
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal³: FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: Pourparlers en cours avec la BAfD, le DFID et Irish Aid
État d'avancement: formulation en cours	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et Banque mondiale respectivement

Objectifs du programme

L'objectif d'ensemble du programme proposé est d'éradiquer la pauvreté rurale par une augmentation durable des revenus et des actifs des ménages grâce à un relèvement de la production et de la productivité agricoles qui s'ajouterait aux activités rémunératrices, para-agricoles et non agricoles. Selon le COSOP du FIDA, l'un des principaux obstacles à un accroissement de la production et de la productivité de l'agriculture en Éthiopie tient au fait que les ménages ruraux n'ont pas accès à des services financiers fiables, en particulier au crédit agricole et social, ce qui les empêche d'adopter des techniques de production améliorées et de faire face aux chocs externes. L'objectif premier du programme est donc d'encourager la fourniture effective de services financiers axés sur la demande et répondant aux besoins des ruraux pauvres, notamment les 7,5 millions de petits exploitants qui représentent environ 96% du produit intérieur brut (PIB) de l'agriculture. Plus précisément, le programme i) élargira la portée des opérations financières des institutions de microfinancement (IMF) par le renforcement des moyens institutionnels et l'apport de fonds supplémentaires pour le crédit, allant de pair avec la mobilisation de l'épargne; ii) appuiera l'établissement de coopératives rurales d'épargne et de crédit; iii) instaurera des liens entre le réseau financier rural et le système bancaire de l'Éthiopie, iv) renforcera les moyens institutionnels de la Banque nationale d'Éthiopie (BNE) pour mieux réglementer les établissements de microfinancement, et v) renforcera les moyens institutionnels des bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives.

Bénéficiaires du programme

L'incidence de la pauvreté est élevée dans l'Éthiopie rurale puisque 47,5% de la population vit au-dessous du seuil national de pauvreté.⁴ Avec un revenu par habitant d'environ 100 USD, la majorité de la population rurale vit loin au-dessous du seuil absolu de pauvreté reconnu à l'échelle internationale comme étant de moins de 1 USD par jour. La plupart des ménages ruraux n'ont pas accès aux équipements de base en matière de santé, d'éducation et d'eau potable. La superficie moyenne de la plupart des exploitations rurales est inférieure à un hectare. Les ménages ruraux sont tributaires de la main-d'œuvre familiale pour compléter leurs maigres revenus. Ils entreprennent aussi des activités non agricoles et para-agricoles génératrices de revenus, pour autant qu'ils aient accès au crédit. Le programme proposé améliorera l'apport de services financiers fiables aux ménages pauvres vivant dans les huit régions essentiellement rurales qui comptent au moins 90% de la population totale.

⁴ Le seuil national de pauvreté est défini comme étant le niveau de revenus nécessaire pour satisfaire les besoins minimums de 2 200 calories par jour et par adulte recommandés par l'Organisation mondiale de la santé.

Composantes du programme

a) Développement institutionnel

Le programme appuiera le développement du sous-secteur du microfinancement et l'établissement de coopératives rurales d'épargne et de crédit, notamment la formation, la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des systèmes de comptabilité financière et d'informatique de gestion et l'appui à la mobilité. En outre, il renforcera les moyens institutionnels des bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives.

b) Crédit supplémentaire

Le programme fournira du crédit supplémentaire et les fonds propres nécessaires pour mieux atteindre les ménages ruraux pauvres, essentiellement en encourageant la mobilisation de l'épargne et en apportant un montant équivalent en contrepartie.

c) Amélioration du cadre de réglementation et de supervision

Le programme appuiera une amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF par la BNE, notamment l'établissement au sein de la BNE d'une division de la supervision du microfinancement dotée d'un effectif approprié, d'une AT limitée de courte durée et d'un soutien logistique. En outre, le programme renforcera la capacité institutionnelle de l'Association des institutions éthiopiennes de microfinancement (AIEMF) afin qu'elle fixe des critères pour la surveillance de la performance et l'autorégulation au sein de cette branche d'activité.

d) Coordination et gestion du programme

Le programme établira une unité de coordination du programme au sein de la Banque pour le développement de l'Éthiopie (BDE) qui sera chargée de gérer les fonds de crédit supplémentaires, d'examiner et d'approuver les plans d'activité annuels établis par les IMF, d'examiner les plans de travail et budget annuels (PTBA) du programme et de coordonner la passation des marchés, les décaissements et les rapports d'activité, y compris les comptes annuels vérifiés du programme.

Exécution du programme

La responsabilité de l'exécution du programme septennal sera confiée principalement à l'AIEMF, à la BDE, aux IMF, à la BNE, aux coopératives d'épargne et de crédit et aux bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives. Un comité national de pilotage de la politique financière rurale, présidé par le vice-gouverneur de la BNE, assurera la direction générale du programme, avec l'appui d'un groupe consultatif technique à caractère représentatif. Le programme comprendra une ligne supplémentaire de crédit que les IMF et les coopératives d'épargne et de crédit pourront utiliser au coût du capital sur le marché intérieur sur la base de critères de performance acceptés. Ces fonds seront rétrocédés aux ménages bénéficiaires aux taux d'intérêt du marché. Les coopératives d'épargne et de crédit fourniront les services financiers conformément à leurs statuts et aux règles régissant l'épargne et les prêts, selon les principes d'une gestion financière prudente. La BNE sera directement chargée de renforcer ses moyens afin de réglementer et superviser efficacement les IMF. L'AIEMF aura pour tâche de fixer les critères servant à s'assurer que ces institutions se conforment aux meilleures pratiques et assurent leur propre réglementation. La BDE sera principalement responsable de la gestion des fonds de crédit, de l'établissement de liens entre les IMF et le système des banques commerciales, et de la coordination des autres activités du programme.



Caractéristiques importantes

Le programme proposé est conforme à la stratégie du FIDA en Éthiopie. Dans ce cadre, il établira des liens entre les intermédiaires financiers ruraux et le secteur des banques commerciales en vue de réorienter une plus large part de l'épargne intérieure vers le secteur rural pour combler son déficit en liquidités. Ce programme aura pour caractéristique importante de mobiliser auprès du secteur bancaire intérieur des fonds de crédit d'un montant équivalent à la ligne de crédit du FIDA. L'accès des IMF et des coopératives d'épargne et de crédit à cette ligne sera directement fonction de l'épargne qu'elles auront mobilisée afin de renforcer la pérennité des services financiers et de garantir que les ruraux pauvres y auront encore accès après la période d'exécution du programme. Pour élargir la base des systèmes financiers ruraux et offrir un choix aux ménages ruraux, le programme encouragera l'établissement de coopératives d'épargne et de crédit et la mise au point de produits financiers novateurs qui soient mieux adaptés aux besoins et aux priorités de ces ménages pauvres.

Principales questions

Lors de l'évaluation prospective, les problèmes ci-après seront traités: i) amélioration de la coordination entre donateurs pour obtenir une démarche cohérente dans la fourniture des services financiers ruraux, et ii) formulation de politiques publiques visant à assurer la rentabilité à long terme de l'agriculture pratiquée par les petits exploitants avec d'importantes conséquences pour le financement rural

Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a approuvé neuf projets (six dus à son initiative et trois cofinancés), soit un total de 92,12 millions de DTS. L'un d'eux était financé conjointement avec le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. Quatre projets sont en cours d'exécution.

Région: Afrique orientale et australe (Afrique II)	Pays: Tanzanie, République-Unie de
Nom du programme: Programme de développement des systèmes de commercialisation des produits agricoles	PNB par habitant ² : 260
Coût du programme (en millions de USD): 45,0	Population (en millions d'habitants) ² : 33
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ³ : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: Pourparlers en cours avec la BAfD, l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et les Gouvernements français et suisse. Partenaires parallèles: Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (Technoserve), Fondation néerlandaise des volontaires (SNV), Information Technology (Suède)
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et à déterminer

Objectifs du programme

La libéralisation du secteur agricole et les progrès économiques enregistrés au cours de la décennie écoulée doivent encore se traduire par des progrès sensibles dans le recul de la pauvreté en République-Unie de Tanzanie, spécialement en milieu rural. Selon une étude de référence récente de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté rurale est passée de 57% en 1991/92 à 65% en 2000. Cette augmentation de la pauvreté en milieu rural tient en grande partie à l'incapacité des petits exploitants et des agriculteurs marginaux à obtenir des prix rémunérateurs pour leurs produits en raison d'un cadre régulateur inapproprié et du manque de capitaux, d'infrastructure commerciale, d'économies d'échelle et d'intégration verticale. Le programme proposé vise à renverser cette situation en facilitant la mise en place d'un cadre politique, législatif et institutionnel favorable au niveau national comme au niveau local par l'établissement d'un large partenariat avec toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé, groupes de producteurs, institutions de base, donateurs et ONG). L'objectif général du programme proposé sera d'augmenter les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres et des petites et moyennes entreprises de vente et de transformation des produits agricoles dans le sud et le nord de la République-Unie de Tanzanie. Il aura pour objectifs spécifiques d'améliorer la structure, l'application et la performance des systèmes de commercialisation et de fixation des prix des produits agricoles dans le pays pour inciter à la fois les petits exploitants à augmenter et diversifier leur production agricole, et le secteur privé à jouer un rôle plus dynamique en milieu rural et à collaborer avec les petits producteurs.

Bénéficiaires du programme

Le programme sera réalisé dans un premier temps dans les régions du nord et du sud de la République-Unie de Tanzanie. Les districts seront choisis d'après certains critères comme les possibilités de commercialisation et la volonté de poursuivre le programme de réformes de l'administration locale ainsi que le programme de stratégies de lutte contre la pauvreté (PSLP) du gouvernement. Tout en traçant une politique générale, le programme visera en premier lieu le secteur le plus pauvre de la population rurale, essentiellement les petits paysans, les groupes de producteurs et les institutions de base, notamment les petits entrepreneurs comme les négociants, les transformateurs et les exportateurs de produits agricoles. Le programme s'étendra sur 28 districts ruraux environ, en s'attachant spécialement à 10 d'entre eux. Il devrait bénéficier à 1,4 million de ménages environ.

Composantes du programme

Le programme sera divisé en deux phases distinctes. Il sera réalisé dans le cadre d'une approche programmatique souple qui permettra les ajustements et modifications nécessaires en cours d'exécution.

a) Appui à l'élaboration de la politique générale

Le programme offrira un appui par le biais des sous-composantes suivantes: i) processus d'élaboration des politiques, y compris l'apport d'une assistance technique à une série d'évaluations des besoins et de l'impact des mesures adoptées; formulation des grandes orientations pour éliminer les principaux obstacles à la commercialisation; ii) appui à l'élaboration des politiques de l'administration locale, y compris l'apport d'une AT pour aider les administrations locales à rationaliser le régime fiscal et les autres charges appliquées à l'agriculture, et services de soutien complémentaire et assistance technique à la formulation et à l'application de politiques appropriées en matière de commercialisation des produits agricoles; et iii) coordination des politiques et mobilisation des ressources par le soutien à la constitution et au fonctionnement d'un comité national de coordination des politiques de commercialisation des produits agricoles, renforcement de la Direction de planification des politiques du Ministère des coopératives et de la commercialisation et apport de la formation et de l'équipement dont ont besoin les conseils de district pour appliquer leur politique fiscale, y compris leur planification et le S&E.

b) Infrastructure de soutien à la commercialisation en milieu rural

Le programme s'efforcera de remédier aux coûts de transaction élevés liés à l'insuffisance du réseau routier, des installations sur les marchés et de moyens de stockage en milieu rural. Pour ce faire, il appuiera la réfection des routes rurales existantes et des ponts déjà inscrite au PSLP, la construction et/ou l'amélioration des infrastructures matérielles des marchés, selon une formule de partage des coûts et là où la demande existe, et la construction et/ou l'amélioration des installations de stockage.

c) Renforcement des moyens d'action des producteurs et filières commerciales du secteur privé

Le programme contribuera à: i) consolider la structure sociale administrative et financière des organisations locales de producteurs par de vastes programmes de formation et d'AT; ii) renforcer les moyens d'action des producteurs par l'information sur les marchés, la communication, la vulgarisation et la recherche; iii) améliorer les liens verticaux et horizontaux entre les producteurs et d'autres acteurs des marchés par l'apport d'une formation et d'une AT, avec un rôle important dévolu aux ONG participantes, et iv) créer un fonds de garantie pour permettre aux groupes cibles d'avoir accès au mécanisme de crédit sur stocks offert par les banques commerciales participantes. Pour faciliter les opérations commerciales du secteur privé, le programme financera aussi des activités déterminées, notamment l'établissement de filières commerciales en amont et en aval avec d'autres opérateurs commerciaux. Il s'agira notamment de i) développer les moyens du secteur privé pour appuyer la création et le développement d'entreprises dans les districts ruraux; ii) encourager et soutenir les filières commerciales par l'apport d'une AT et la garantie partielle de prêts accordés aux petites et moyennes entreprises désireuses d'établir des liens durables avec les producteurs locaux ou à celles qui veulent créer des installations de stockage commerciales.

d) Renforcement des organisations, gestion et coordination

Le programme financera l'établissement d'une unité de coordination du programme à l'échelon national et de deux unités zonales de coordination. En outre, il fournira la formation et l'AT nécessaires allant de pair avec la création d'unités solides pour le suivi.

Exécution du programme

Ce programme septennal sera exécuté en deux grandes phases. Les agents de commercialisation du secteur privé opérant au niveau du village ou du district seront chargés au premier chef de l'exécution, avec le soutien actif des institutions de base comme les coopératives d'épargne et de crédit, les associations d'épargne et de crédit (AEC), les groupes de producteurs, les ONG et les organisations de la société civile. La tâche du gouvernement se bornera à la planification, la réglementation, la supervision technique et le suivi. Les principaux services d'appui technique seront organisés par l'administration décentralisée de district et par le Ministère des coopératives et de la commercialisation. La coordination générale de l'exécution à l'échelon du district, de la zone et du pays tout entier sera assurée par le comité de district pour le développement, en place, par un comité zonal d'encadrement et par un comité de pilotage du programme. Les activités courantes d'exécution seront réalisées par une unité nationale de coordination et par une unité zonale de coordination.

Caractéristiques importantes

Le FIDA aidera le gouvernement à résoudre les grands problèmes que soulèvent les services de commercialisation agricole dans le pays, et ce dans le cadre du PSLP. Les grandes caractéristiques novatrices consisteront à : i) établir un cadre institutionnel, en collaboration avec d'autres donateurs et les organisations de la société civile, pour accroître l'effet de levier et le pouvoir de négociation des petits exploitants, des groupes de producteurs et des institutions communautaires afin qu'ils puissent tirer tout le profit possible de la commercialisation de leurs intrants et de leurs produits ; ii) faciliter l'établissement d'un cadre politique, législatif et institutionnel favorable au niveau national comme au niveau local pour lancer et appliquer de nouvelles mesures de libéralisation économique, et iii) mettre les petits exploitants en mesure de s'organiser en groupes efficaces (coopératives d'épargne et de crédit, AEC et groupes de producteurs) pour pouvoir participer à la formulation des grandes orientations dans le cadre de la réorganisation de la société civile qui est en cours en République-Unie de Tanzanie. Le programme devrait aussi produire les synergies nécessaires avec deux des autres programmes du FIDA en République-Unie de Tanzanie : le programme de développement participatif de l'irrigation, en cours, et le programme de services financiers ruraux qui devrait prendre effet en juillet 2001. Étant donné le caractère expérimental de certaines interventions, la seconde phase du programme ne commencera que lorsque certains mécanismes de déclenchement seront en place.

Principales questions

Lors de l'évaluation prospective, les problèmes ci-après seront traités: i) confirmation de la période d'exécution et de l'organisme chef de file pour l'exécution du programme; ii) critères présidant au choix des activités autociblées pour bénéficier aux secteurs les plus pauvres de la population et aux femmes; iii) examen plus poussé des coûts de certaines sous-composantes; iv) consolidation des arrangements en matière de cofinancement; v) décider si le financement anticipé peut être envisagé après l'apport d'ajustements appropriés aux politiques du FIDA dans ce domaine, et vi) confirmation de la Banque mondiale en qualité d'institution participante.



Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a approuvé neuf projets (huit dus à l'initiative du FIDA et un cofinancé) pour un montant total de 76,03 millions de DTS. Parmi eux, l'un a été financé au titre du Programme spécial en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. Deux programmes et un projet sont en cours d'exécution.

Région: Asie et Pacifique	Pays: Népal
Nom du programme: Programme de mise en valeur des hautes terres de l'ouest	PNB par habitant ² : 220
Coût du programme (en millions de USD): 31,2 (dont 8,6 pour la première phase)	Population (en millions d'habitants) ² : 23
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financier extérieur principal ³ : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinancier: Pourparlers en cours avec DFID, SNV, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PAM
État d'avancement: formulation achevée	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et UNOPS

Objectifs du programme

Le Népal reste l'un des pays les moins avancés du monde d'après tous les grands indicateurs sociaux, économiques et humains du développement. Le passage à la démocratie en 1990 a élargi l'ouverture et la réflexion politiques, mais cette évolution doit encore se traduire en avantages économiques et sociaux tangibles pour la majorité de la population. Les régions du centre et de l'extrême ouest sont les plus reculées et les plus en retard sur le plan économique. Elles se caractérisent par une incidence élevée de la pauvreté, des faibles indicateurs du développement humain et une misère généralisée. L'objectif global du programme proposé sera de donner des moyens de subsistance moins vulnérables et une dignité humaine fondamentale aux populations pauvres et socialement marginalisées qui vivent sur les hautes terres du centre et de l'extrême ouest du Népal. Ce programme aidera expressément le groupe cible à s'autonomiser, à se doter d'une meilleure capacité d'exploiter et d'accroître ses propres ressources (humaines, naturelles, matérielles et financières), à accéder aux ressources extérieures, à revendiquer la justice sociale et à créer des institutions de base dynamiques qui pourront à terme être fédérées au niveau du village et du district.

Bénéficiaires du programme

La zone du programme englobera 10 des 16 districts des hautes terres (montagnes) des régions du centre et de l'extrême ouest. Ces régions souffrent généralement d'un déficit en nourriture et d'insécurité alimentaire du fait de leur accès très limité aux ressources. La majorité du groupe cible prioritaire est formée de paysans sans terres ou pratiquement sans terres. Le programme s'appliquera à tous les habitants mais les principaux bénéficiaires seront les femmes, les jeunes et les enfants, spécialement ceux qui appartiennent aux castes des travailleurs ainsi que d'autres groupes économiquement et socialement défavorisés. Étant donné la place prédominante des femmes dans les activités économiques et domestiques de la région, le programme s'attachera en priorité à améliorer leurs compétences pour que, non seulement elles en bénéficient, mais qu'elles puissent aussi devenir les acteurs d'une évolution bénéfique dans leur ménage et leurs communautés. On estime que le programme bénéficiera directement à environ 343 550 ménages vivant dans dix districts des régions du centre et de l'extrême ouest. Ce chiffre correspond à 1 890 000 bénéficiaires en 11 ans.

Composantes du programme

a) Assistance en vue de l'autonomisation et du renforcement des capacités

Étant donné que le programme mettra l'accent sur la création d'institutions de base, la formation des bénéficiaires à cet effet portera sur l'encadrement de groupes dans un esprit démocratique, la dynamique de groupes, les techniques d'autogestion, l'apprentissage de l'autosuffisance et de la prise

en charge, la planification et la gestion du programme, la gestion du crédit, et des échanges de visites et voyages d'étude. Le programme offrira aussi une formation aux membres du bureau des organisations à assise communautaire fédérées, au personnel du programme, aux ONG partenaires et locales, aux agents des services compétents, aux membres des comités villageois de développement, des comités de développement de district et des conseils des fonds fiduciaires locaux. Il soutiendra les bénéficiaires dans les questions liées à la justice sociale par des actions de sensibilisation aux droits de l'homme, de mobilisation en faveur de réorientation des politiques, de promotion des droits du citoyen et par des conseils juridiques.

b) Amélioration de la base de ressources des pauvres

Les bénéficiaires choisiront les activités du programme par un processus de planification réalisé à tout petit échelon au début du programme. A titre indicatif, il pourrait s'agir de: i) promotion d'une agriculture spécialisée non traditionnelle, de faible volume et de valeur élevée orientée vers le marché pour les ménages possédant peu de terres, ii) adoption de modes de culture durables (lutte intégrée contre les ravageurs et variétés résistant aux maladies); iii) amélioration du bétail pour renforcer le rôle du bétail dans les moyens d'existence des femmes, des *dalits*⁵ et des ménages sans terres; iv) sylviculture communautaire et à bail, développement des entreprises d'exploitation forestière, renforcement des institutions communautaires et soutien concernant l'orientation à suivre; v) programme de santé et de nutrition visant à restaurer et renforcer les systèmes locaux traditionnels de santé, assurés par les femmes et fondés sur l'emploi de plantes médicinales; vi) soutien à la création de micro-entreprises et à la commercialisation; vii) mise en place d'un système viable et durable de financement rural par la promotion et/ou la consolidation des OSC et l'apport d'un appui en matière de procédures d'épargne et de crédit, et viii) développement des infrastructures.

c) Gestion du programme et renforcement des institutions

Le programme financera: i) l'apport d'une AT pour les problèmes d'orientations générales; ii) la création d'une unité de gestion du programme à Nepalgunj et dans les bureaux de district (équipes de district) pour appuyer les conseils des fonds fiduciaires locaux (CFFL); iii) une formation aux institutions de base avec les dispositifs de soutien technique; iv) les surcoûts des ONG nationales chargées de fournir les services de mobilisation sociale et d'administrer le crédit; v) la formulation et la réalisation d'une campagne de communication.

Exécution du programme

Ce programme de 11 ans sera réalisé en trois phases à l'aide du mécanisme flexible de prêt. Le Ministre du développement local sera chargé de son exécution. Le secrétaire conjoint de la division de l'autonomie locale, travaillant sous la direction du secrétaire du ministère, sera le coordonnateur en chef du programme. L'exécution courante sera du ressort d'une unité de gestion du programme. Le directeur du programme sera aidé de quatre équipes de district ayant chacune à leur tête un chef d'équipe. Les ONG partenaires aideront les institutions communautaires à réaliser leurs programmes. Un comité de coordination du programme assurera la coordination de l'action. Au niveau du district, les conseils des fonds fiduciaires locaux joueront un rôle de premier plan dans la coordination du programme.

Caractéristiques importantes

Le programme est conforme à la stratégie du FIDA en Asie qui met l'accent sur les hautes terres, les zones montagneuses reculées. L'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme est une innovation majeure dans la conception du programme. Pour lutter contre la

⁵ Population appartenant aux niveaux les plus bas du système de castes hindou.



forte discrimination dont souffrent les groupes marginalisés et pour encourager la justice sociale dans la zone d'intervention, le programme s'efforcera d'accroître le pouvoir d'action des femmes, des enfants, des *dalits* et d'autres minorités ethniques en alliant les campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme à des initiatives en matière de stratégie et de défense des intérêts et à la création d'un fonds d'assistance juridique. Par l'accroissement du pouvoir d'action et la décentralisation, on pourra aider les communautés rurales pauvres à faire valoir leurs droits aux ressources (financières, matérielles et humaines) et aux services, et à planifier, gérer et réaliser elles-mêmes leurs processus de développement. Le programme adoptera une démarche souple, orientée vers les processus et axée sur la demande, grâce à laquelle les membres de la communauté pourront fixer et réaliser leurs activités prioritaires selon un processus de planification participative.

Principales questions

Lors de l'évaluation prospective, les problèmes ci-après seront traités: i) déterminer si la situation politique actuelle et les troubles résultant de la suspension continue du parlement et du décès de membres de la famille royale ne risquent pas d'avoir une influence défavorable sur l'élaboration des projets et les négociations de prêt; ii) examiner la nécessité de toutes les composantes/sous-composantes en vue de rationaliser la conception des projets pour que le programme puisse être géré plus efficacement; iii) arrêter les modalités institutionnelles de l'exécution et les besoins en AT, en particulier la nature des rapports entre le programme et le DFID et les activités de décentralisation du PNUD; iv) définir les arrangements concernant le cofinancement/financement parallèle; v) étudier la nécessité d'un ensemble d'indemnités pour le personnel de l'administration travaillant dans les zones reculées, et vi) mettre la dernière main aux accords de partenariat et aux mémorandums d'accord avec les institutions partenaires.

Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a financé neuf projets (six dus à son initiative et trois cofinancés) pour un total de 54,52 millions de DTS. Trois projets sont en cours de réalisation.

Région: Amérique latine et Caraïbes	Pays: El Salvador
Nom du projet: Projet de fonds de reconstruction et de modernisation rurale	PNB par habitant ² : 1 920
Coût du projet (en millions de USD): 25,5 (provisoire)	Population (en millions d'habitants) ² : 6
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ³ : FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: Pourparlers en cours avec la banque mondiale (possible financement de 40,0 millions de USD)
État d'avancement: formulation achevée	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et à déterminer

Objectifs du projet

Les effets économiques et sociaux des séismes récents ont aggravé la situation déjà vulnérable du secteur agricole national. De 72 à 77% des habitants des zones rurales sont pauvres. Avec le projet proposé, on s'efforcera d'améliorer de manière durable les conditions économiques et sociales des communautés rurales et des petits agriculteurs des départements occidentaux. L'objectif global sera de favoriser l'intégration de la population cible dans l'économie régionale et nationale en lui donnant les moyens d'accéder au marché, aux créneaux commerciaux et aux marchés de l'emploi. Plus spécifiquement, le projet aidera les communautés rurales pauvres et les petits exploitants par le biais des actions suivantes: i) renforcement de leurs liens avec les marchés; ii) amélioration de leurs compétences, en particulier celles des jeunes, pour leur donner plus facilement accès aux marchés ruraux ou urbains du travail; iii) développement et renforcement du capital humain et social, en consolidant les organisations d'agriculteurs et de micro-entrepreneurs; iv) promotion de l'équilibre entre les sexes dans l'approche des activités du projet en donnant aux femmes rurales les mêmes possibilités qu'aux hommes de bénéficier de tous les investissements productifs financés par le projet, et d'y accéder; et v) renforcement et amélioration du cadre institutionnel et des capacités des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté et de développement agricole/rural.

Bénéficiaires du projet

La zone du projet couvrira cinq départements (Ahuachapan, Chalatenango, La Libertad, Santa Ana et Sonsonate) et 43 municipalités. Les départements de La Libertad, Santa Ana et Sonsonate ont été gravement touchés par un séisme en janvier 2001. Approximativement 436 220 personnes (soit 40% de la population rurale) vivant dans cette zone sont classées comme pauvres.⁶ Le projet ciblera 233 000 personnes environ. Quelque 45 000 adultes et jeunes bénéficieront directement des fonds de reconstruction et de modernisation rurale financés par le projet pour promouvoir la culture et l'élevage à petite échelle, les petites et micro-entreprises, et la formation technique. Le projet proposera une formation dans des domaines sélectionnés à quelque 15 000 jeunes pour faciliter leur entrée dans le monde du travail et les doter des compétences nécessaires à la création de petites entreprises et de petits commerces en milieu rural. Un total de 50 000 personnes devraient bénéficier indirectement des investissements destinés à la reconstruction. Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre de personnes censées bénéficier des activités du projet financées par la Banque mondiale.

⁶ Enquête à objectifs multiples sur les ménages de 1996.

Composantes du projet

a) Fonds de reconstruction

Ce fonds de reconstruction non remboursable et axé sur la demande fournira les ressources financières qui permettront aux organisations rurales de reconstruire ou de réparer les infrastructures sociales et productives endommagées dans les petites zones isolées des départements les plus durement touchés, couvrant ainsi 25% des municipalités sinistrées. Le fonds financera et/ou cofinancera les infrastructures sociales telles que les établissements d'enseignement et de santé, les systèmes d'alimentation en eau potable, les réseaux d'égout et l'électrification et, probablement, la réparation ou la construction de petits systèmes d'irrigation communautaires, de hangars, et d'installations de commercialisation, de calibrage ou d'emballage. De plus, le fonds pourrait financer l'ouverture de routes rurales d'accès, la reconstruction et/ou l'amélioration des routes existantes, leur entretien et la construction de ponts. Dans la plupart des cas, le fonds de reconstruction servira soit à cofinancer des programmes du gouvernement central ou des municipalités, soit à constituer l'investissement initial facilitant les efforts de reconstruction actuellement déployés par le gouvernement. Le projet de la Banque mondiale apportera 15,0 millions de USD supplémentaires pour la reconstruction des routes et l'électrification rurale.

b) Fonds de modernisation rurale

Pour que les bénéficiaires soient en mesure de mener des activités lucratives, le projet appuiera financièrement des services d'AT et la constitution de fonds de capitalisation (dans une proportion respective de 75% et 25% des ressources du fonds de modernisation rurale) en vue du lancement d'activités commerciales. Cette composante consistera en un mécanisme de financement non remboursable, axé sur la demande, grâce auquel les organisations de petits agriculteurs, les coopératives, les associations de développement local et les communautés rurales pourront solliciter du projet une assistance technique ou financière par le truchement des bureaux de zone. Le projet favorisera les activités de commercialisation et appuiera les petites entreprises rurales en fournissant des informations et des renseignements sur les marchés, en facilitant les contacts commerciaux entre producteurs et acheteurs et en épaulant l'identification et la préparation de projets de petites entreprises. Si les bénéficiaires en font la demande, le fonds financera des services d'appui technique pour la production agricole et les micro-entreprises, des formations à l'organisation et l'animation de groupes et un enseignement technique, en particulier pour les jeunes des familles ne possédant pas de terre. Des formations sur la gestion des micro-entreprises et les ressources d'investissement seront également réservées aux jeunes.

c) Renforcement des institutions

Le projet, en collaboration avec la Banque mondiale, aidera le gouvernement à mettre en place au sein du Ministère de l'agriculture un cadre institutionnel de caractère novateur, propre à remplir les rôles et à entreprendre les nouveaux programmes directement liés au contexte économique et sectoriel actuel. À cet égard, le projet contribuera à la conception et à l'établissement d'une structure institutionnelle nationale chargée d'épauler les programmes de développement rural/agricole et de lutte contre la pauvreté.

d) Unité de gestion du fonds

Le projet appuiera l'établissement d'une unité de gestion des fonds financièrement et administrativement autonome. Celle-ci disposera de quatre unités d'appui technique (développement des marchés et information commerciale, infrastructures rurales, équité hommes-femmes et S&E) et d'une unité administrative.

Exécution du projet

Le Ministère de l'agriculture sera responsable de l'exécution de ce projet de six ans, en coordination étroite avec le Ministère de l'économie. Une fois que le gouvernement aura approuvé la nouvelle structure institutionnelle permanente établie au sein du Ministère de l'agriculture et que celle-ci aura acquis la personnalité juridique, l'exécution et l'administration du projet lui seront transférées. Un comité de direction décidera des grandes orientations et assurera la direction administrative. Il sera chargé d'entériner et de superviser les PTBA, de donner son approbation aux projets financés avec les fonds d'investissement (de plus de 50 000 USD) et de diriger globalement le projet. La gestion et la coordination au quotidien incomberont à l'unité de gestion du fonds. Tous les services seront sous-traités à des institutions (privées et publiques) choisies au terme de procédures d'appel à la concurrence.

Caractéristiques importantes

Le projet s'inscrit dans la stratégie du FIDA pour El Salvador, qui prévoit le passage de la reconstruction d'après-guerre à la lutte contre la pauvreté à l'échelle du pays. En conséquence, le projet appuiera la création d'un cadre institutionnel national de lutte contre la pauvreté et de développement rural intervenant par le biais d'un fonds de modernisation rural axé sur la demande. Les caractéristiques importantes sont les suivantes: i) l'exploitation des créneaux commerciaux et de l'information sur les marchés sera le point d'entrée des services d'appui technique et des ressources d'investissement du projet est; ii) les jeunes seront systématiquement formés dans les compétences recherchées sur le marché du travail à l'échelle du pays; et iii) les organisations à assise communautaire seront associées aux comités de direction locaux et central, et aux processus de S&E.

Principales questions

Pendant l'évaluation prospective, on se penchera sur les points suivants: i) affinement des mécanismes de ciblage pour assurer la participation des groupes les plus défavorisés; ii) préparation, conjointement avec la Banque mondiale, d'un rapport d'évaluation prospective, approuvé par le Ministère de l'agriculture et portant sur la conception, les stratégies opérationnelles et le cadre institutionnel du projet - avant et après l'établissement d'un cadre institutionnel permanent - ainsi que sur les responsabilités de son financement; iii) élaboration d'une proposition préliminaire concernant la nouvelle structure institutionnelle permanente qui doit être établie au sein du Ministère de l'agriculture avec l'appui du FIDA et de la Banque mondiale; iv) parachèvement du règlement provisoire régissant l'utilisation des fonds de reconstruction et de modernisation; v) organisation de séminaires participatifs pour discuter de la conception et de la structure opérationnelle du projet; et vi) confirmation de la période d'exécution et des arrangements relatifs à l'administration/supervision du projet.

Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a financé cinq projets (quatre dus à l'initiative du FIDA et un cofinancé) pour un montant total de 22,60 millions de USD. Trois projets sont actuellement en cours d'exécution.

Région: Amérique latine et Caraïbes	Pays: Panama
Nom du projet: Projet de développement rural durable à l'intention des groupes indigènes et des petits agriculteurs des provinces occidentales	PNB par habitant ² : 3 080
Coût du projet (en millions de USD): 30	Population (en millions d'habitants) ² : 3
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal ³ : FIDA
Conditions de prêt proposées: ordinaires	Cofinanceur: Aucun
État d'avancement: évaluation prospective en cours	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et la Société andine de développement

Objectifs du projet

Les populations indigènes du Panama constituent la catégorie la plus pauvre de la population. Des trois plus grands groupes ethniques, les Ngöbe Buglé sont les plus pauvres du pays, 95% d'entre eux vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Ce groupe ethnique a longtemps souffert d'une exclusion sociale et politique. Dans ce contexte, l'objectif global du projet sera l'amélioration durable des conditions économiques et sociales des communautés indigènes et des petits exploitants pauvres vivant dans les provinces occidentales du Panama. L'objectif général sera d'améliorer l'intégration économique et sociale des bénéficiaires du projet que ce soit en les faisant profiter des possibilités, aux niveaux local, régional et national, de production et de commercialisation dans les domaines de l'agriculture et des micro-entreprises, ou en leur facilitant l'accès aux marchés du travail local/national. Plus spécifiquement, le projet aura les objectifs suivants: i) développer et renforcer les ressources humaines et sociales moyennant des formations et asseoir les processus de développement rural en restaurant la confiance des bénéficiaires en leurs propres capacités et en donnant des moyens aux organisations traditionnelles locales de base; ii) renforcer les liens dans les domaines de la production, de la commercialisation ou du travail, pour les communautés indigènes et les petits exploitants pauvres, en améliorant leurs perspectives de revenus grâce à l'amélioration de la gestion de leur production agricole et non agricole, de la productivité et de la commercialisation; iii) encourager l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles locales; iv) promouvoir l'équilibre entre les sexes dans l'approche des activités du projet; et v) améliorer le cadre institutionnel public dans la *comarca* et renforcer ses capacités en matière de lutte contre la pauvreté et de développement rural dans les zones indigènes.

Bénéficiaires du projet

Le projet couvrira tous les districts de la *comarca*⁷ des Ngöbe Buglé et 12 districts voisins des provinces de Bocas del Toro, Chiriqui et Veraguas. Compte tenu de l'incidence de la pauvreté et de la pauvreté extrême dans les communautés indigènes et les communautés rurales non indigènes avoisinantes, dans la zone du projet, le groupe cible est estimé à 96 000 personnes. Le projet profitera directement à 30 000 personnes environ, dont 21 800 Ngöbe Buglé et 8 200 ruraux pauvres non indigènes. Il profitera indirectement à quelque 36 000 personnes vivant dans les zones où des routes rurales et de petits ponts seront construits et où des travaux de conservation de l'environnement seront réalisés. Le projet accordera aux femmes indigènes un accès préférentiel à ses programmes d'éducation et de formation, en particulier ceux d'enseignement primaire.

⁷ Les *comarcas* sont des zones territoriales protégées, équivalant à des provinces, attribuées par la loi aux groupes ethniques indigènes.

Composantes du projet

a) Développement des ressources humaines et sociales

Le projet financera un programme de développement des ressources humaines pour améliorer le niveau d'instruction des jeunes Ngöbe Buglé; un programme de formation pour les jeunes entrepreneurs, axé sur des activités économiques/entreprises novatrices identifiées par les participants eux-mêmes (notamment des femmes); un programme de santé génésique; et un programme sur les communications. Le projet contribuera également à renforcer les organisations de producteurs locaux, les institutions populaires et les organisations indigènes traditionnelles; enfin, il organisera des formations à l'intention du personnel du projet et de celui des prestataires de services dans le but de promouvoir et de diffuser l'approche du projet en matière d'activités productives, équité hommes-femmes, durabilité environnementale et participation.

b) Développement économique durable

Le projet visera à transformer l'agriculture de subsistance et les activités productives non agricoles actuelles en de petites entreprises rurales à visée commerciale. À cet effet, il appuiera: i) un plan stratégique de développement rural de la *comarca* et des districts avoisinants, prévoyant notamment un système d'information géographique en tant qu'outil de planification, de gestion et de suivi pour toutes les activités du projet; ii) un appui à la commercialisation et aux entreprises rurales, en particulier sous forme de formation et d'AT; iii) la génération et le développement de technologies agricoles et non agricoles; iv) la gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et v) la création de services d'AT privés pour assurer aux bénéficiaires l'appui dont ils ont besoin par le biais d'équipes techniques.

c) Fonds d'investissement

Le projet proposera, sur demande, des services financiers non remboursables destinés aux routes rurales/infrastructures de communication, aux travaux de conservation de l'environnement et aux investissements productifs.

d) Unité de gestion du projet

Le projet financera dans la zone concernée l'établissement d'une unité de gestion du projet comportant des unités administrative, d'appui technique et de S&E.

Exécution du projet

Ce projet de six ans sera exécuté par le biais du Fonds de développement social du Panama. Un comité directeur entérinera et supervisera les PTBA, donnera son approbation aux projets financés par le fonds d'investissement et assurera la direction d'ensemble. Un comité exécutif sera chargé des questions opérationnelles de routine. Un comité interinstitutions de coordination méthodologique sera responsable de la coordination de l'application des stratégies et des méthodologies de développement rural et de lutte contre la pauvreté dans les zones indigènes et non indigènes. La responsabilité de l'exécution du projet au quotidien incombera à une unité de gestion du projet financièrement et administrativement indépendante, faisant directement rapport au comité directeur.

Caractéristiques importantes

Le projet facilitera l'intégration sociale, politique et économique de la *comarca* des Ngöbe Buglé et de ses habitants indigènes et non indigènes dans le processus de développement national. En outre, il appuiera activement les activités de conservation de l'environnement. En réalisant ces



objectifs, le projet privilégiera plus particulièrement le développement des ressources humaines, notamment dans les groupes les plus vulnérables. De plus, il encouragera l'adoption d'une nouvelle approche pour résoudre les conflits portant sur les terres communales et les ressources naturelles, et améliorera la gestion des déchets et ordures en vue de réduire la pollution des rivières. Enfin, dans toutes les activités du projet, on s'efforcera de veiller à l'équité hommes-femmes.

Principales questions

Pendant l'évaluation prospective, on se penchera sur les points suivants: i) valorisation des enseignements tirés de l'exécution du projet précédent (projet de développement rural pour les communautés Ngobe – prêt No. 331-PM); ii) exploration des moyens de faire du projet un instrument de concertation avec les pouvoirs publics; iii) mesures visant à assurer que le développement communautaire et le processus institutionnel impliqués par la mise en œuvre du plan de développement rural proposé favorisent une représentation adéquate des groupes cibles et une reconnaissance véritable des savoirs et des pratiques indigènes; iv) mesures assurant que les activités du projet en matière de renforcement des capacités répondent à la demande et sont cohérentes avec les objectifs prioritaires de développement; v) examen de l'approche proposée pour les services privés d'AT, notamment en ce qui concerne leur pérennité; vi) élaboration des critères donnant droit aux crédits du Fonds de développement social et évaluation de la complémentarité de ce service et des financements non remboursables proposés par le projet pour le développement des petites entreprises rurales; vii) examen des arrangements de S&E et réalisation d'une enquête sur la situation nutritionnelle; viii) étude et prise en compte systématique, si besoin est, de la composante de gestion des ressources naturelles et description de l'interface avec les opérations, en cours d'exécution, financées par d'autres donateurs; ix) précisions, le cas échéant, sur le financement et les arrangements de partage des coûts; x) évaluation du bien fondé de la période d'exécution proposée; et xi) étude des domaines dans lesquels les dons d'AT régionaux/sous-régionaux (par exemple le réseau d'échange d'informations pour les projets financés par le FIDA en Amérique latine et aux Caraïbes (FIDAMERICA), le programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de lutte contre la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)) peuvent contribuer au projet.

Opérations antérieures du FIDA

Le FIDA a approuvé six projets pour un montant total de 36,44 millions de DTS. Trois projets sont actuellement en cours d'exécution.



**PREMIÈRE PARTIE - PROJETS À L'ÉTUDE (2001-2002) CLASSÉS SELON LEUR STADE
D'ÉLABORATION**

**DEUXIÈME PARTIE - LISTE DES COSOP ENTREPRIS DEPUIS 1995 ET EXAMINÉS PAR LE COMITÉ
CHARGÉ DES STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES (CSO)**

LISTE DES COSOP PRÉVUS EN 2001

**PREMIÈRE PARTIE - PROJETS À L'ÉTUDE (2001-2002)
CLASSÉS SELON LEUR STADE D'ÉLABORATION**

Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1999) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Examen du COSOP par le CSO	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEPTEMBRE 2001										
Afrique I	Mauritanie	3	390	Projet de réduction de la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro	Développement rural	11,3	M. Ben-Senia	Mai 2000	EB 72/avr. 01	Sept. 2001
	Nigéria	124	260	Programme de développement agricole et rural à assise communautaire 2/	Développement agricole et rural	29,9	M. Saint-Ange	Oct. 2000	EB 72/avr 01	Sept. 2001
Afrique II	Malawi	11	180	Programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux	Développement rural	13,5	M. Sorensen	Nov. 1999	EB 71/déc. 00	Sept. 2001
	Mozambique	17	220	Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala	Pêches	18,0	M. Heinemann	Avril 2000 (révisé)	EB 72/avr.01	Sept. 2001
	Swaziland	1	1 350	Projet d'irrigation à l'intention des petits exploitants du bassin inférieur de l'Usuthu – Phase I	Irrigation	15,0	M. Yayock	Juil. 1999	EB 71/déc. 00	Sept. 2001
Asie	Bangladesh	128	370	Projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj	Microfinance/ Pêches	22,0	M. Roy/ M. Brett	Déc. 1999	EB 71/déc. 00	Sept. 2001
	Inde	998	440	Projet visant à assurer les moyens de subsistance des ménages ruraux touchés par le séisme dans l'État du Gujarat	Sécurité des moyens de subsistance/dév. rural	15,0	M. Khadka	Juil. 2001 (révisé)	EB 72/avr. 01	Sept. 2001
POAN	Liban	4	3 700	Programme de financement rural coopératif	Services financiers	12,84	M. Abdouli	Mai 2000 (révision)	EB 72/avr. 01	Sept. 2001
ÉVALUATION PROSPECTIVE TERMINÉE										
Afrique II	Lesotho	2	550	Programme de gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles	Développement agricole	10,0	M. Gicharu	Juin 1999	EB 69/mai 00	À déterminer

Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1999) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Examen du COSOP par le CSO	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
ÉVALUATION PROSPECTIVE EN COURS										
Afrique I	Ghana	19	400	Programme de réduction de la pauvreté dans la région nord	Voir Annexe A	À déterminer	M. Manssouri	Juil. 1998		Déc. 2001
Afrique II	Tanzanie, République Unie de	33	260	Projet de services ruraux de commercialisation et de liaison avec le secteur privé 3/	Voir Annexe A	À déterminer	M. Faisal	Avril 1998		Déc. 2001
Asie	Inde	998	440	Deuxième projet de développement en faveur des populations tribales de l'Orissa	Développement tribal	20,0	M. Khadka	Juil 2001 (révisé)	EB 72/avr 01	Avril 2002
	Philippines	74	1 050	Projet de promotion des initiatives communautaires et de gestion des ressources dans le nord de Mindanao (CIREMP)	Développement rural/ développement communautaire	14,0	M. Roy/ Mme Lucchetta	Oct. 1999	EB 69/mai 00	Déc. 2001
Amérique latine et Caraïbes	Haïti	8	460	Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural	Développement rural	À déterminer	M. Gariglio	Nov. 1999	EB 71/déc 00	Avril 2002
	Panama	3	3 080	Projet de développement rural durable pour les groupes indigènes et les petits paysans des provinces occidentales4/	Voir annexe A	À déterminer	M. Murguia	Déc. 2000		Déc. 2001
Proche-Orient et Afrique du Nord	Algérie	30	1 550	Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans la province de Skikda	Développement rural	À déterminer	M. Nourallah	Oct. 1999	EB 72/avr 01	Déc. 2001
	Égypte	63	1 380	Projet de développement rural du Noubaria occidental	Développement rural	À déterminer	M. Rahman	Nov. 2000 (révision)		Avril 2002
	Yémen	17	360	Projet de développement rural dans la région de Dhmar	Développement rural	À déterminer	M. Hassani	Mars 2000 (révision)		Déc. 2001/ Avril 2002
FORMULATION/PRÉPARATION TERMINÉE										
Amérique latine et Caraïbes	Colombie	42	2 170	Projet de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture	Pêches	À déterminer	M. Haudry De Soucy	n.d.	EB 63/avr 98	À déterminer



Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1999) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Examen du COSOP par le CSO	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
FORMULATION/PRÉPARATION EN COURS										
Afrique I	Bénin	6	380	Programme de développement participatif de la pêche artisanale	Voir annexe A	À déterminer	M. Tounessi	Juin 1997		Déc. 2001
	Cameroun	15	600	Projet de développement communautaire	Développement rural	À déterminer	M. Tounessi/ Mme Muller	Févr. 1998		Déc. 2001
	Nigéria (X)	124	260	Programme de services financiers ruraux	Services financiers	À déterminer	M. Saint-Ange	Oct. 2000		Avril 2002
	Sierra Leone	5	130	Programme d'appui au secteur rural	Développement rural	À déterminer	M. Tounessi	Mars 1997		À déterminer
Afrique II	Érythrée	4	200	Projet de développement de l'élevage et de l'agriculture à Gash Barka	Développement zonal	À déterminer	M. Sorensen	Avril 1998		Avril 2002
	Éthiopie	63	100	Programme d'intermédiation financière rurale	Voir annexe A	À déterminer	M. Gicharu	Nov. 1999		Déc. 2001
	Rwanda	8	250	Projet de développement des ressources communautaires et de l'infrastructure d'Umutara – en complément du projet antérieur pour couvrir intégralement la province d'Umutara	Développement rural	À déterminer	Mme Benhammouche	Juin 1999		Déc. 2001/ avril 2002
	Ouganda	22	320	Programme de services financiers ruraux	Services financiers	À déterminer	M. Yayock	Déc. 1998		À déterminer
Asie	Indonésie	207	600	Projet de démarginalisation des communautés indigènes à Kalimantan est	Développement rural	À déterminer	M. Prayer Galletti	Nov. 1998		À déterminer
	Iran	63	1 810	Projet de financement rural	Services financiers	À déterminer	M. Attig	5/		Avril 2002
	Laos	5	290	Projet d'appui aux initiatives communautaires dans les provinces de Bokeo et d'Oudomxai	Développement rural	À déterminer	M. Wang	Sept. 1996		Avril 2002
	Mongolie	2	390	Projet de réduction durable de la pauvreté	Développement agricole	À déterminer	M. Martens	Nov. 1998		À déterminer



Région	Pays	Population (millions) 1/	PNB par habitant (1999) (USD)	Nom du projet	Nature du projet	Montant indicatif du prêt (millions de USD)	Personne à contacter au FIDA	Examen du COSOP par le CSO	Inclus à l'annexe A	Date provisoire de présentation au Conseil
	Népal	23	220	Programme de développement des hautes terres de l'ouest	Voir annexe A	À déterminer	M. Roy/Mr. Brett	Mars 2000		Déc. 2001
	Viet Nam	78	370	Projet de diversification des revenus ruraux dans la province de Tuyen Quang	Développement rural	À déterminer	M. Prayer-Galletti	Déc. 1996		Déc. 2001
Amérique latine et Caraïbes	Brésil	168	4 350	Développement des micro-entreprises rurales dans le bassin du San Francisco	Micro-entreprises rurales	À déterminer	M. Gariglio	Juin 1997		À déterminer
	El Salvador	6	1 920	Projet de fonds de reconstructin et de modernisation rurale	Voir annexe A	À déterminer	Mme Vargas-Lundius	Mars 2001		Déc. 2001
Proche-Orient et Afrique du Nord	Turquie	64	2 900	Programme participatif de mise en valeur de l'élevage, de la production fourragère et des parcours	Élevage	À déterminer	M. Hassani	Juin 2000		À déterminer
	Gaza et Cisjordanie	3	1 780	Programme de restauration des sources naturelles	Irrigation	À déterminer	M. Hassani	Juin 1997		À déterminer
ADMISSION/IDENTIFICATION TERMINÉE										
Proche-Orient et Afrique du Nord	Tunisie	10	2 090	Projet de développement agropastoral dans le Gouvernorat de Tataouine	Développement agricole	À déterminer	M. El Harizi	Avril 1998		À déterminer
IDENTIFICATION/ADMISSION EN COURS										
Asie	Laos	5	290	Projet d'appui au crédit rural	Crédit	À déterminer	M. Wang	Sept. 1996		
	Sri Lanka	19	820	Deuxième projet de crédit rural à l'intention des petits exploitants	Crédit	À déterminer	M. Roy/ Mme Lucchetta	n.d.		
Amérique latine et Caraïbes	Chili	15	4 630	Projet de développement agricole des régions méridionales	Développement agricole	À déterminer	M. Murguia	n.d.		





Notes de l'annexe B:

- X Ces projets sont choisis dans la réserve de projets d'une institution coopérante (dont le nom est indiqué entre parenthèses); les autres sont des "projets dus à l'initiative du FIDA", c'est-à-dire, des projets retenus par les missions d'identification du Fonds ou demandés directement par les gouvernements.
- 1/ Données de la Banque mondiale pour 1999.
- 2/ Antérieurement programme de développement rural à assise communautaire.
- 3/ Antérieurement projet de services ruraux de commercialisation et de liaison avec le secteur privé.
- 4/ Antérieurement projet de développement rural durable pour les groupes indigènes et les petits paysans des provinces occidentales.
- 5/ Préparation en cours.



DEUXIÈME PARTIE - LISTE DES COSOP ÉLABORÉS DEPUIS 1995 ET EXAMINÉS PAR LE CSO

Afrique I

1. Bénin (juin 1997)
2. Burkina Faso (mai 1998)
3. Cameroun (fév. 1998)
4. Cap-Vert (oct. 1996)
5. Tchad (mai 1999)
6. Congo (révisé en juin 2001)
7. Côte d'Ivoire (déc. 1997)
8. Gambie (nov. 1997)
9. Ghana (juillet 1998)
10. Guinée (mai 1999)
11. Mali (juillet 1997)
12. Mauritanie (mai 2000)
13. Niger (mars 1999)
14. Nigéria (oct. 2000)
15. Sao Tomé-et-Principe (oct. 1999)
16. Sénégal (avril 1998)
17. Sierra Leone (mars 1997)

Afrique II

18. Burundi (juillet 1996)
19. Érythrée (avril 1998)
20. Éthiopie (nov. 1999)
21. Lesotho (juin 1999)
22. Madagascar (mars 2000)
23. Malawi (nov. 1999)
24. Mozambique (révisé en avril 2000)
25. Rwanda (juin 1999)
26. Swaziland (juillet 1999)
27. Tanzanie, République-Unie de (avril 1998)
28. Ouganda (déc. 1998)
29. Zambie (sept. 1998)
30. Zimbabwe (nov. 1998)

Asie

31. Bangladesh (déc. 1999)
32. Bhoutan (juillet 1996)
33. Cambodge (mai 1998)
34. Chine (fév. 1999)
35. Inde (révisé en juillet 2001)
36. Indonésie (nov. 1998)
37. Corée, R.P.D. (avril 2000)
38. Kirghizistan (déc. 1996)

39. Laos (sept. 1996)
40. Mongolie (nov. 1998)
41. Népal (mars 2000)
42. Pakistan (juillet 2000)
43. Philippines (oct. 1999)
44. Viet Nam (déc. 1996)

Amérique latine et Caraïbes

45. Bolivie (nov. 1998)
46. Brésil (juin 1997)
47. Région des Caraïbes (mars 2000)
48. El Salvador (mars 2001)
49. Haïti (nov. 1999)
50. Honduras (oct. 2000)
51. Mexique (mai 1999)
52. Panama (déc. 2000)
53. Uruguay (nov. 1999)
54. Venezuela (déc. 1999)

Proche-Orient et Afrique du Nord

55. Albanie (mars 1999)
56. Algérie (oct. 1999)
57. Arménie (mars 2000)
58. Azerbaïdjan (déc. 1998)
59. Géorgie (déc. 1998)
60. Bosnie-Herzégovine (juin 1999)
61. Égypte (révisé en novembre 2000)
62. Géorgie (déc. 1998)
63. Azerbaïdjan (déc. 1998)
64. Jordanie (oct. 2000)
65. Liban (révisé en mai 2000)
66. Macédoine, ex-République yougoslave de (nov. 1999)
67. Moldova (sept. 1997)
68. Maroc (nov. 1999)
69. Gaza et Cisjordanie (juin 1997)
70. Tunisie (avril 1998)
71. Turquie (juin 2000)
72. Yémen (révisé en mars 2000)

DEUXIÈME PARTIE – LISTE DES COSOP PRÉVUS EN 2001

En 2001, les divisions régionales prévoient de réaliser et/ou réviser 23 COSOP, comme suit:

Afrique I:	République centrafricaine ⁸ Congo (déjà examiné par le CSO) Guinée-Bissau Sénégal (sera examiné par le CSO en octobre 2001)
Afrique:	Comores Kenya Rwanda (sera examiné par le CSO en juillet 2001)
Asie et Pacifique:	Asie centrale Inde (déjà examiné par le CSO) Iran Laos Pakistan Sri Lanka
Amérique latine et Caraïbes:	Chili El Salvador (déjà examiné par le CSO) Équateur (sera achevé en 2002) Nicaragua Paraguay (sera achevé en 2002) Pérou
Proche-Orient et Afrique du Nord:	Djibouti (sera examiné par le CSO en juillet 2001) Roumanie (sera examiné par le CSO en décembre 2001) Soudan (sera examiné par le CSO en décembre 2001) Syrie (sera examiné par le CSO en novembre 2001)

⁸ Pour la République centrafricaine, le COSOP ne sera préparé que si la situation dans le pays le permet.